

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport à l'appui de la gestion et des comptes 2005.

Alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de charges de CHF 1'784'902.50.-, l'exercice 2005 se termine avec un bénéfice de CHF 55'684.31.

Il faut toutefois relever que ce résultat tient compte des trois éléments principaux suivants:

- Tout d'abord, le Conseil communal a procédé à des amortissements supplémentaires pour un montant total de CHF 296'305.65 relevant essentiellement des chapitres de l'informatique.
- Ensuite, compte tenu de l'évolution réjouissante des recettes des personnes morales et du résultat de l'exercice, il a également décidé de recréer, comme en 2002, une réserve sur débiteurs impôts pour un montant de CHF 400'000.-. Rappelons à ce propos que l'Etat a introduit cette possibilité il y a quelques années pour permettre d'absorber à futur des pertes sur débiteurs impôts. Le montant est toutefois plafonné au 5% des débiteurs. Ceux-ci représentent à fin décembre 2005 un montant de CHF 9'616'102.67.
- Enfin, il a convenu de rétablir la situation comptable au chapitre de l'imputation du dividende SIM SA. En effet, lors de la mise en route de cette société en 2003, le dividende de cette première année avait été imputé au titre d'avance sur ce même exercice de la ville alors que le versement effectif se fait l'année suivante lors du bouclage des comptes de SIM SA. Au vu de la situation 2005, le Conseil communal a décidé que dorénavant, l'imputation du dividende se fera, comme le veulent les pratiques comptables usuelles, sur l'année qui suit l'exercice SIM SA, ce qui entraîne que les CHF 400'000.- de 2005 seront comptabilisés dans l'exercice 2006. Le montant de CHF 80'000.- qui figure au chapitre de SIM SA correspond au 1% supplémentaire que cette société a décidé de verser lors du bouclage de son exercice 2004, à savoir 6% au lieu des 5% budgétés.

Ainsi, avant ces écritures de bouclage et l'ajustement de l'imputation du dividende de SIM SA, l'excédent de recettes est de CHF 1'151'989.96, soit 1.79% des charges.

Pour fixer son choix des amortissements complémentaires, le Conseil communal a retenu ceux qui avaient l'impact le plus important sur les comptes des années à venir. Ainsi, au travers des mesures prises, les allègements seront en chiffres ronds de CHF 150'000.- pour 2006 et de CHF 130'000.- pour 2007.

Le Conseil communal est bien évidemment satisfait de cette amélioration non seulement par rapport au budget mais aussi et surtout par rapport à l'exercice 2004 qui bouclait par une perte de CHF 1'555'334.29.

Cette évolution favorable provient d'une part de la bonne maîtrise des dépenses tant au plan des charges de personnel que des biens services et marchandises et d'autre part, et surtout, de la forte augmentation des recettes des personnes morales.

En ce qui concerne les dépenses, il faut prendre en considération dans la comparaison tant avec le budget 2005 qu'avec les comptes 2004 le fait que la collaboration des services des forêts et d'enlèvement des ordures avec la Ville de La Chaux de Fonds entraîne des accroissements de charges salariales avec en parallèle des recettes de participation aux dépenses.

On relèvera encore que les charges d'aide sociale réparties par le Canton sont en augmentation, soit pour 2005 pour un montant supplémentaire de CHF 440'000.- par rapport au budget.

Au chapitre des recettes, pour les personnes morales, l'augmentation globale, y compris les taxations tardives est de CHF 3'443'786.05 par rapport au budget 2005 et de CHF 3'127'298.30 par rapport aux comptes 2004. Cette situation est particulièrement appréciée par le Conseil communal, d'une part dans la mesure où elle apporte une amélioration au résultat des comptes de la Ville mais aussi parce qu'elle traduit la bonne marche de nos entreprises, ce qui ne peut que nous réjouir en particulier au plan de l'emploi.

En ce qui concerne les personnes physiques, on constate une stagnation des recettes par rapport aux comptes 2004 en prenant en considération le passage du coefficient de 100 à 70 suite au désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes intervenu en 2005; le total de ces recettes, ramené à un coefficient de 100, passe en effet de CHF 24'192'721.65 à CHF 24'260'737.67, représentant une différence de 0.28%. En revanche, le budget 2005 n'est pas atteint, la différence étant de CHF -372'168.20.

La perception de l'impôt des personnes physiques continue de préoccuper le Conseil communal sur deux points:

- Tout d'abord le fort accroissement des intérêts moratoires qui passe de CHF 213'270.30 en 2004 à 327'548.51 en 2005, dénotant l'accroissement des retards dans le paiement de cet impôt.
- Ensuite, les insuffisances de taxations qui se maintiennent à plus de 1,33 millions, ce qui d'une part pénalise la trésorerie communale en cours d'année et d'autre part crée certainement des problèmes chez les contribuables au moment de la taxation définitive.

On relèvera aussi que la part de la Ville du Locle à la péréquation financière intercommunale est une fois de plus à la baisse, soit une diminution de CHF 96'985.00 par rapport aux comptes 2004 et de CHF 400'002.00 par rapport aux prévisions budgétaires 2005.

Enfin, la bonne marche du COSC se poursuit, avec un produit des observations qui passe la barre des 2 millions de francs, en augmentation de CHF 298'885.60 par rapport à 2004.

Les investissements bruts pour 2005 se montent à CHF 5'362'380.31 et les investissements nets à CHF 2'554'372.31. La majeure partie des recettes qui forment la différence proviennent des subventions obtenues d'une part pour la construction du CIFOM AUTO pour un montant total de CHF 2'219'372.00 et d'autre part de la subvention de CHF 178'000.00 pour la couverture de la patinoire.

La capacité d'autofinancement, correspondant au résultat de l'exercice auquel s'ajoutent les amortissements ordinaires et supplémentaires du patrimoine administratif, se monte à CHF 4'323'879.24. Elle est en nette augmentation par rapport à celle de 2004 qui s'élevait à CHF 2'216'266.92.

La dette communale à moyen et long terme se monte au 31 décembre 2005 à CHF 140'107'831.95, en diminution de CHF 1'375'841.80 par rapport à l'année précédente. En revanche, il n'y a plus de dette à court terme alors que celle-ci se montait à CHF 6'782'480.86 à fin 2004. Le remboursement de 2 millions du prêt à SIM SA et des 2.8 millions du compte courant du CIFOM au moment de la reprise du secondaire II par l'Etat ainsi que les amortissements comptables sur 2005 expliquent pour l'essentiel cette diminution de CHF 8'158'322.66.

Enfin, la fortune augmente quelque peu pour se situer à CHF 11'516'887.91 au 31 décembre 2005.

Le Conseil communal relève une fois de plus avec satisfaction la poursuite de l'évolution réjouissante des projets industriels et de l'emploi au Locle, ce qui l'incite à persévérer dans la promotion de notre ville notamment dans le but de voir évoluer favorablement la courbe démographique. Il ne souhaite pas terminer ce rapport sans remercier l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi que des contribuables pour les efforts consentis en faveur de la collectivité et adresser ses sentiments de gratitude aux collaboratrices et collaborateurs des services communaux pour leur engagement et leur disponibilité.

Le Conseil communal